

MINISTERE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE
ADMINISTRATION GENERALE DE L'ENSEIGNEMENT ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE
ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE DE REGIME 1

DOSSIER PEDAGOGIQUE

UNITE DE FORMATION

DROIT INTERNATIONAL ET EUROPEEN

ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ECONOMIQUE DE TYPE COURT

CODE : 713502U32D1
CODE DU DOMAINE DE FORMATION : 703
DOCUMENT DE REFERENCE INTER-RESEAUX

Approbation du Gouvernement de la Communauté française du ,
sur avis conforme de la Commission de concertation

DROIT INTERNATIONAL ET EUROPEEN

ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ECONOMIQUE DE TYPE COURT

1. FINALITES DE L'UNITE DE FORMATION

1.1. Finalités générales

Conformément à l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale, cette unité de formation doit :

- ♦ concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire ;
- ♦ répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

1.2. Finalités particulières

L'unité de formation vise à permettre à l'étudiant :

- ♦ d'exposer les missions et les principes de fonctionnement de grandes institutions internationales ;
- ♦ de s'initier aux principes fondamentaux régissant le droit international ;
- ♦ d'analyser les principales règles applicables aux relations internationales privées dans quelques secteurs spécifiques (personnes, biens) et aux litiges internationaux ;
- ♦ d'identifier les institutions européennes, leurs grandes évolutions et leur rôle ;
- ♦ de décrire l'appareil normatif de l'Union européenne ;
- ♦ d'analyser les principes fondamentaux du droit communautaire en matière de citoyenneté, de libre circulation des personnes, de concurrence et des sociétés.

2. CAPACITES PREALABLES REQUISES

2.1. Capacités

En droit constitutionnel,

En disposant des textes législatifs et de la documentation ad hoc:

- ♦ *face à une disposition légale donnée:*
 - ♦ la situer dans la hiérarchie des normes ;
 - ♦ en définir son caractère principal et sa portée ;
 - ♦ identifier la juridiction compétente pour vérifier sa légalité ;
- ♦ analyser un article-clé de la Constitution relatif aux libertés publiques, en expliciter la portée pratique et émettre un commentaire argumenté ;

- ♦ identifier le rôle constitutionnel d'une institution publique ;
- ♦ émettre un avis circonstancié sur une réforme récente relative à l'organisation constitutionnelle des collectivités belges.

En droit civil: les personnes

Compte tenu de son niveau de formation, face à des situations juridiques standards concernant les personnes et la famille, par le recours aux règles de droit civil les régissant, en utilisant le vocabulaire adéquat et en disposant de la documentation ad hoc,

- ♦ analyser et abstraire la situation juridique correspondante ;
- ♦ prévenir les litiges qui y sont relatifs ;
- ♦ structurer et justifier la démarche juridique mise en œuvre en regard des éléments théoriques et de la jurisprudence.

En droit civil: les biens et les obligations

Compte tenu de son niveau de formation, face à des situations juridiques standards concernant les biens, les obligations et les contrats, par le recours aux règles de droit civil les régissant, en utilisant le vocabulaire adéquat et en disposant de la documentation ad hoc,

- ♦ analyser et abstraire la situation juridique correspondante;
- ♦ prévenir les litiges qui y sont relatifs ;
- ♦ structurer et justifier la démarche juridique mise en œuvre en regard des éléments théoriques et de la jurisprudence.

En recherche, traitement et validation de l'information juridique

A partir d'une situation caractérisée par des problèmes juridiques standards et dans le respect des consignes données,

- ♦ identifier de façon autonome un objectif de recherche ;
- ♦ effectuer une recherche en fonction des trois sources du droit : législation et réglementation, doctrine, jurisprudence ;
- ♦ trier et sélectionner les informations juridiques pertinentes ;
- ♦ en donner une synthèse pragmatique, propre à la prévention ou à la résolution de la problématique ;
- ♦ présenter un fonds documentaire juridique de base ;
- ♦ décrire les outils nécessaires au développement et à l'actualisation des connaissances nécessaires à l'exercice de sa profession.

2.2. Titres pouvant en tenir lieu

Les attestations de réussite des UF **713802U32D1** « Droit constitutionnel », **713202U32D1** « Droit civil : les personnes », **713203U32D1** « Droit civil : les biens et les obligations », **713001U32D1** « Recherche, traitement et validation de l'information juridique » classées dans l'enseignement supérieur économique de type court.

3. HORAIRE MINIMUM DE L'UNITE DE FORMATION

3.1. Dénomination du cours	Classement	Code U	Nombre de périodes
Eléments de droit international	CT	B	24
Eléments de droit européen	CT	B	32
3.2. Part d'autonomie		P	14
Total des périodes			70

4. PROGRAMME

L'étudiant sera capable :

4.1. Eléments de droit international

en disposant de la documentation ad hoc

- ♦ de décrire les missions et les principes de fonctionnement de grandes institutions internationales telles que l'ONU, l'Organisation Mondiale du Commerce (OMS), l'UNESCO ;
- ♦ de cerner les principales sources juridiques et le champ d'application du droit international public et privé ;
- ♦ d'explorer les règles et les techniques délimitant la compétence internationale des Cours et Tribunaux belges et permettant la solution de conflits des lois ;
- ♦ d'expliciter les principales règles applicables aux relations internationales privées en matière de droit familial et de droit patrimonial ;
- ♦ d'identifier les sources du droit commercial international ;
- ♦ d'expliciter les clauses usuelles présentes dans les contrats internationaux.

4.2. Eléments de droit européen

En disposant de la documentation ad hoc,

- ♦ de cerner les grandes étapes et les principaux enjeux de la construction européenne (Union Economique et Monétaire (U.E.M.), élargissement, politiques communes, coopération avec d'autres organisations internationales, ...) ;
- ♦ d'identifier les institutions européennes et leur rôle ;
- ♦ de décrire l'appareil normatif de l'Union européenne et son articulation avec le droit national ;
- ♦ d'analyser et d'appliquer à des situations simples les principes communautaires notamment en matière de :
 - ♦ droit de la personne : citoyenneté européenne, égalité, protection sociale, libre circulation (déplacement, séjour, établissement),
 - ♦ droit de l'environnement,
 - ♦ droit de la consommation,
 - ♦ droit de la concurrence : ententes, abus de position dominante, contrôle des concentrations, règles applicables aux entreprises publiques, aides d'Etat aux entreprises privées ;
- ♦ d'établir des liens entre la jurisprudence et les éléments théoriques abordés.

5. CAPACITES TERMINALES

Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant sera capable de :

en disposant de la documentation ad hoc,

- ◆ décrire les missions et les principes de fonctionnement d'au moins une grande institution internationale ;
- ◆ de citer les principales sources normatives du droit international public ;
- ◆ de présenter et d'expliciter les règles et mécanismes juridiques fondamentaux applicables dans une situation choisie par le chargé de cours relative aux compétences internationales des Cours et Tribunaux belges dans un des domaines suivants : mariage ou conflits familiaux, patrimoine, contrat commercial ;
- ◆ de décrire le rôle d'une institution européenne et une étape de la construction européenne ;
- ◆ de présenter et d'expliciter les règles et mécanismes juridiques fondamentaux applicables dans une situation choisie par le chargé de cours relatives aux points suivants :
 - ◆ citoyenneté européenne,
 - ◆ protection sociale,
 - ◆ libre circulation des personnes,
 - ◆ concurrence : ententes, abus de position dominante,
 - ◆ concurrence : règles applicables aux entreprises publiques,
 - ◆ concurrence : aides étatiques.

Pour la détermination du degré de maîtrise, il sera tenu compte des critères suivants:

- ◆ le degré de cohérence entre la démarche et la situation traitée,
- ◆ le recours judicieux aux textes légaux et réglementaires,
- ◆ le degré de rigueur dans le développement et l'argumentation juridiques.

6. CHARGE(S) DE COURS

Un enseignant ou un expert. L'expert devra justifier de compétences particulières issues d'une expérience professionnelle actualisée en relation avec le programme du présent dossier pédagogique.

7. CONSTITUTION DES GROUPES OU REGROUPEMENT

Aucune recommandation particulière.